

P Comme... Procès-verbal d'une Assemblée Générale constitutive

Le, à, les fondateurs de l'association se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes : [nom et adresse de chaque personne présente]

.....
.....
.....
.....

M. est nommé président de séance ;

M. est nommé secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau initiaux;
- Désignation des commissaires aux comptes [le cas échéant] ;
- Détermination du montant initial des cotisations ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;
- Autres sujets divers.

Après débat entre les membres [préciser si besoin la teneur des propos], le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts
- L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés
- [signaler les modifications éventuelles apportées].
- Désignation des membres du Conseil d'Administration et du bureau initiaux.

L'Assemblée désigne MM. [noms et prénoms] en qualité de membres du Conseil d'Administration et MM. en qualité de membres du bureau. Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Désignation des commissaires aux comptes [le cas échéant]

MM. [noms et prénoms] sont désignés comme commissaires aux comptes de l'association. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Détermination du montant des cotisations

L'assemblée fixe la cotisation annuelle àeuros [ou les cotisations annuelles des différentes catégories de membres].

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. [nom et prénom] aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres [ou par le président de séance et le secrétaire de séance].

A, le

Signatures

[noms et qualités des personnes au sein de l'association]